

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°9 : Travaux placette face au square Vantorre - Accord-cadre "Travaux Espaces Publics" - Lot n°1 "Travaux de rénovation et de création d'espaces publics"

N° : VA_DEC2020_358
Service : Direction de la VEEP

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT sise ZA Les Marlières - 59710 AVELIN, pour un montant de 53 753,2860 € HT (64 503,9432 € TTC).

Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours au compte suivant : 2151-822-2400-24RENOVA

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 23 septembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176831-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 29 septembre 2020